

Bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2022/23

Les élèves des établissements d'enseignement agricole peuvent bénéficier des bourses nationales. L'attribution se fait au regard des revenus du foyer et des enfants à charge.

Un simulateur accessible à l'adresse suivante : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php> vous permet d'estimer si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant.

Vous devez retirer le dossier de demande de bourse

soit en le téléchargeant sur le site du lycée ou à l'adresse suivante : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/eleve-ou-candidat-de-l/demander-une-aide> ou, **par retour de courrier**, à l'aide du coupon ci-dessous **avec une enveloppe format A4**, comportant vos nom et adresse, **affranchie à 2€** ou en venant le retirer au bureau des bourses du lycée.

La date limite de retour des dossiers est fixée le vendredi 23 septembre 2022.

Les élèves déjà dans notre établissement et boursiers en 2021/2022 n'ont pas à refaire de demande (**SAUF** si Redoublement ou Ré-orientation ou changement de situation familiale ou de revenus).

ATTENTION :

Les élèves en provenance de l'éducation nationale qui intègrent l'enseignement agricole, doivent impérativement **faire un dossier de Bourse.**

Toutefois, tous les élèves boursiers sont invités à vérifier auprès de Mme PINOS que leur dossier est à jour.

✂-----

COUPON A RETOURNER AU LPA Honoré de Balzac
Demande de dossier de bourse
BP 47 - 34172 CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX

Nom & prénom de l'élève :

Classe demandée en Septembre 2022 :

Nom et prénom du responsable :

Adresse du responsable :